

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Tél : 05.63.94.09.88.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 24 février 2023 à 18 heures 30 mn

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre février à dix huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle des fêtes.

Présents: Mme Pascale HAUWY, Mme Isabelle FAISANT, M. Alain UFFERTE, Mme Pierrette CANDELON, Mme Patricia SIGAUD, M. Christian DONNET, M. Olivier HENRY.

Absents Excusés : M. Thomas BENECH, Mme Amélie VIDALON, M. Laurent DIRAT.

Absent : Néant

Pouvoirs : M. Thomas BENECH a donné pouvoir à Mme Pascale HAUWY, Mme Amélie VIDALON a donné pouvoir à Madame Isabelle FAISANT, M. Laurent DIRAT a donné pouvoir à Monsieur Alain UFFERTE.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une Secrétaire prise au sein du Conseil, Mme Pierrette CANDELON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès Verbal de Conseil Municipal du mardi 20 décembre 2022 :

Monsieur le Maire rappelle la diffusion du procès-verbal de la séance précédente.

Madame Isabelle FAISANT indique ne pas avoir reçu ce document.

Monsieur le Maire lui précise qu'il suffit de relever sa boîte aux lettres, ce qu'elle indique ne pas avoir fait tout dernièrement.

Le Procès-Verbal est soumis au vote du conseil municipal.

Résultat du vote :

- Contre : 4
- Abstention : 0
- Pour : 7

Le Procès verbal du Conseil Municipal du mardi 20 décembre est adopté à la majorité.

2. Avenir du poste de 3ème Adjoint :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa décision de supprimer la délégation concernant le développement de la fibre sur la commune confiée à Monsieur Thomas BENECH, 3ème Adjoint.

Cette décision a pour conséquence de remettre en cause l'indemnité y afférente mais également du maintien de Monsieur BENECH dans sa fonction.

En l'absence de l'intéressé, aucune explication complémentaire ne peut être apportée.

Monsieur le Maire propose de passer au vote à bulletin secret en répondant à la question de savoir si Monsieur BENECH est maintenu dans sa fonction.

Résultat du vote :

- Contre : 6
- Abstention : 1
- Pour : 4

Monsieur Thomas BENECH est démis de ses fonctions de 3ème Adjoint à la majorité.

Subsidiairement, Monsieur le Maire indique, qu'à la suite de la démission d'office de Monsieur Thomas BENECH, le conseil municipal peut se prononcer sur le maintien ou non du poste de 3ème Adjoint.

Monsieur le Maire propose de passer au vote à bulletin secret en répondant à la question de savoir si ce poste est conservé.

Résultat du vote :

- Contre : 11
- Abstention : 0
- Pour : 0

Le poste de 3ème Adjoint est supprimé à l'unanimité.

3. Questions diverses :

Épidémie de grippe aviaire :

A la suite de la réapparition de l'épidémie de grippe aviaire, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de communiquer la conduite à tenir à tous les habitants.

A cet effet, il est remis à chaque ilotier, un lot de document d'information à distribuer par chacun.

Démission de Mme HAUWY de la commission « Scolarité » :

Madame HAUWY remet une lettre informant le conseil de sa décision de ne plus assurer la présence de la commune au sein du Conseil d'école de Marsac.

Abattage d'arbres dangereux :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'abattre les ailantes et les acacias situés non-loin du pigeonnier du fait de leur mauvais état général.

Un devis a été établi par la société MARGAUX PAYSAGE pour un coût de 3.000,00 € H.T.

Ce prix comprend l'abattage en sécurité, le broyage du menu et la mise en bûche de 50 cm des plus gros bois.

Cette opération concerne 7 acacias de 20 m, 9 Ailantes : 4 de 20 m, 5 de 25 m et un acacia à élaguer.

Mme FAISANT estime que cet abattage n'est pas nécessaire.

Cependant ce devis paraît excessif et il est convenu de le mettre en concurrence.

Concours de Tourin organisé par la commune de Saint Clar :

Monsieur Vincent Bégué sollicite pour la commune de Saint Clar, la candidature des localités voisines pour qu'elle participe au concours de Tourin organisé à l'occasion de la thonade estival de la commune.

Il est convenu d'informer les Gramontois et Gramontoises par l'intermédiaire d'un billet qui sera glissé avec celui de l'épidémie de grippe aviaire.

Broyage des végétaux :

Monsieur le Maire souligne la difficulté rencontrée lors de la dernière opération de broyage réalisée avec les concours du matériel de la Communauté de Commune.

Ceci du à la très grande quantité de végétaux déposée.

Madame FAISANT souligne qu'il s'agit d'un cas ponctuel qui ne devrait pas se reproduire.

Un débat a lieu sans qu'une décision soit prise sur la meilleure manière de sensibiliser le public au coté « raisonnable » des apports.

Dans tous les cas, Monsieur DONNET attire l'attention sur le fait que le nombre restreint des opérateurs pour ce broyage est un gage de sécurité qui ne peut permettre de faire participer trop de personnes .

Mise en cause de la commune devant le Tribunal Administratif de Toulouse par Monsieur SIMON :

Madame HAUWY intervient pour souligner la mise en cause de la commune par Monsieur Bruno SIMON du fait du non respect des procédures dans le déroulement des conseils municipaux.

Elle affirme que Monsieur le Maire n'affiche pas les Procès-Verbaux dans les délais.

Monsieur le Maire explique que cette opération est maintenant dématérialisée et que l'affichage, tel qu'il existait précédemment, n'est plus d'actualité depuis juillet 2022.

Il invite Madame HAUWY a actualiser ses connaissances.

Création stationnements au sud du cimetière :

Mesdames FAISANT et HAUWY interrogent Monsieur le Maire sur la création récente de places de stationnement au sud du cimetière.

Monsieur le Maire explique que devant le stationnement sauvage des riverains à cet emplacement, et l'orniérage de la banquette herbeuse provoqué, il a eu l'opportunité de bénéficier des services de la communauté des communes, qui a réalisé ce travail sans frais pour la commune.

Cette création est situé sur l'ancien terrain de quille, qui a été redécouvert à cette occasion.

C'est un revêtement en calcaire, par vocation perméable, qui a été mis en œuvre pour favoriser la percolation des eaux de pluie.

A 19 heures 15, Madame Pascale HAUWY quitte la séance imitée dans les minutes suivantes par Madame Isabelle FAISANT.

L'ordre jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 22 mn.

La Secrétaire de séance,



Pierrette CANDELON

Le Maire,



Claude TRIFFAULT